



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20151013-131015-19-DE

Accusé certifié exécutoire

EXTRAIT DU REGISTRE de la Mairie de Boussat le préfet : 16/10/2015

Publication : 16/10/2015

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 Octobre 2015

DOSSIER N° 19 :

CLUB NATURE DE L'ALSH
EXTRASCOLAIRE DES 6/9 ANS DE LA
CHENERAIE – CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE
DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF « CLUB NATURE
GIRONDE 2015 » - AUTORISATION
DE SIGNATURE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 1

Excusés : 5

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Octobre 2015

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nancy TRAORE, Emilie MACERON-CAZENAVE, M. LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Grégoire REYDIT, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Gwénaél LAMARQUE (à MME LECLAIRE), Nathalie SOARES (à MME FOSSE), Bernadette HIRSCHWEIL (à MME JOVENE), Gloria QUETGLAS (à M. MARC), Pierre CATARD (à MME LAYAN)

Absents : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : M. FETOUH

DOSSIER N° 19 : CLUB NATURE DE L'ALSH EXTRASCOLAIRE DES 6/9 ANS DE LA CHENERAIE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CLUB NATURE GIRONDE 2015 » - AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

Dans le cadre de ses compétences en matière de protection, de gestion et d'ouverture au public d'espaces naturels sensibles, le Département de la Gironde a élargi son champ d'action en créant des dispositifs de soutien aux acteurs locaux pour promouvoir les actions d'éducation à l'environnement. Depuis 2013, il a lancé un appel à projet visant à apporter son soutien technique et financier aux clubs nature.

La ville du Bouscat a répondu dès la première année à cet appel à projet, grâce à la mobilisation de son équipe d'animation de l'ALSH EXTRASCOLAIRE DE LA CHENERAIE, dans l'optique de sensibiliser dès le plus jeune âge au respect et à la protection de l'environnement, à la citoyenneté et à la solidarité.

Ainsi, en lien avec les grandes orientations de l'Agenda 21 local, les objectifs du club nature du Bouscat visent à :

- faire découvrir de nouveaux espaces,
- éveiller la curiosité des enfants,
- modifier les comportements,
- apprendre les bons gestes et les bons réflexes pour préserver la planète,
- mettre en place des actions concrètes de protection de l'environnement,
- favoriser l'intégration des jeunes porteurs de handicap à travers des échanges handi-valides,
- développer l'esprit créatif tourné vers la nature.

Le club nature entre, aujourd'hui, dans sa troisième année d'existence et connaît un vif succès auprès des jeunes et des familles. Les ateliers de découverte basés sur l'approche sensorielle, l'observation, l'expérimentation, l'expression artistique (land art et brico récup) enthousiasment les enfants de plus en plus nombreux à participer.

Pour l'année 2015-2016, le projet du club nature comporte, entre autres 16 séances dispensées par CISTUDE NATURE, intégrant à titre d'exemple :

- des sorties découverte : lac d'Hourtin avec étude de la faune à travers les traces et empreintes, à St Emilion pour l'observation des falaises calcaires, à l'observatoire de Floirac pour l'observation des étoiles...
- des ateliers fabrication : œuvres d'art naturelles, fabrication d'un dentifrice, conception de papier recyclé, fabrication de moulins à eau...

L'ensemble du projet mené dans le cadre du club nature du Bouscat a retenu l'attention des services départementaux, qui ont convenu de l'accompagner à hauteur de 2 272 €, considérant qu'il répond à l'intérêt général et aux objectifs du Département en matière environnementale.

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU la convention de partenariat établie par le Département précisant les conditions d'attribution de la subvention au titre du projet club nature,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR**

Article 1 : Approuve les termes de la convention,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document utile dans ce dossier,

Article 3 : Dit que les dépenses correspondantes au projet seront inscrites au budget chapitre 011 et les recettes au chapitre 74.

Fait et délibéré le 13 Octobre 2015

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned above the name Patrick BOBET.

Patrick BOBET

